# Les accueils de loisirs



Des jeux, des activités, des sorties, du temps libre et des projets



VACANCES D'HIVER 3-18 ans du 24 Février au 6 Mars 2020

> et les mercredis jusqu'en Juin 2020

Commune de Nalliers

















## LES ACCUEILS DE LOISIRS

## LES MERCREDIS

Il reste des places. Une navette vient chercher votre enfant à la sortie de son école. L'accueil se fait à Antigny dans les locaux de la MJC. Accueil des familles le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30. Repas fourni par la MJC.

Pour inscrire votre enfant les dossiers sont en ligne sur www.mjc-vam.fr Renseignements auprès de Charlotte Guilbert-Jauberteau 07 83 32 11 41 ou enfance@mjcvam.fr

## 3-11 ans du 24 Février au 6 Mars

Accueil des familles de 8h à 10h et de 17h à 18h30 Navette possible La trimouille-Antigny : départ à 8h30 Retour à 18h devant l'école de la Trimouille. Programme construit par les enfants. Restauration locale produite sur place.

Dossier d'inscription en ligne sur www.mjc-vam.fr.

Pour les familles déjà inscrites à la MJC depuis juin 2019, vous pouvez inscrire votre enfant en ligne sur http://bit.ly/mjcvamenfance

## 11- 18 ans du 24 Février au 6 Mars

Le programme sera donné directement aux jeunes au collège Prosper Mérimée et disponible avec les dossiers d'inscriptions en ligne sur www.mjc-vam.fr.

Renseignements auprès de Dylan Mabilais 06 25 43 26 17 ou jeunesse@mjcvam.fr



#### Accueil des 3-6 ans

La qualité de l'accueil des plus jeunes est l'une de nos priorités. Nous devons prendre en considération leurs besoins physiologiques, de proximité affective et rendre leur environnement adapté à leurs besoins et à leur capacité.

Pour cela le même animateur ou animatrice est référent(e) tout au long de la période auprès des plus jeunes. Il est à l'aise et à l'écoute de leurs besoins. L'espace petite enfance est organisé en s'inspirant du modèle Montessori : des ateliers divers et stimulants sont organisés en petites séquences. L'animateur montre comment se servir des matériaux puis laisse l'enfant autonome tout en restant disponible. Une sieste est proposée à chaque enfant. Le réveil est naturel.

#### Un accueil inclusif

La MJC est sensible à la question de l'inclusion des enfants à l'accueil de loisirs. Le lien entre cet accueil non directif et l'accueil d'enfants en situation de handicap est un duo gagnant.

En effet, tous les enfants vivent leurs vacances librement. Cet accueil leur permet d'échanger spontanément dans des conditions positives.

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs montrent de grandes capacités à inclure leurs pairs en situation de handicap. Très souvent, on observe qu'ils les aident au quotidien, qu'ils reformulent les consignes données par les animateurs. Nous n'avons aucun doute, c'est bien dès le plus jeune âge que chaque enfant doit pouvoir côtoyer et vivre avec d'autres enfants différents d'eux même.

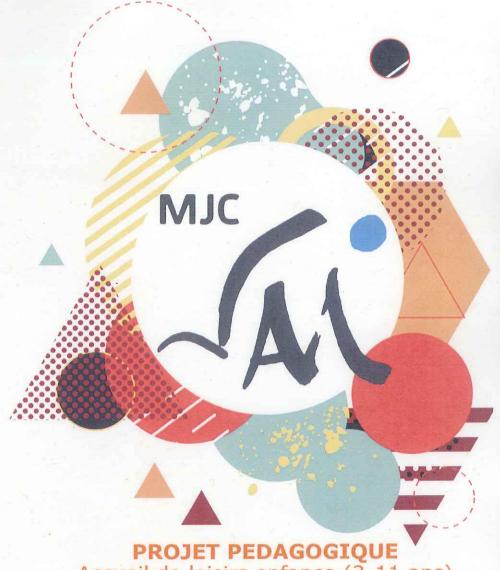
Ils gagnent pour les uns à développer une empathie certaine, et à se questionner sur le monde et les différences.

Les autres gagnent à pouvoir faire confiance, à être à l'aise dans un groupe d'enfants et à ne jamais se sentir exclus ; ils apprennent à vivre en milieu ordinaire et comprennent peu à peu que chaque lieu peut être adapté.

Pour formaliser cet accueil, la MJC emploie un animateur supplémentaire pour chaque enfant accueilli. Ces animateurs font partie intégrante de l'équipe de l'accueil de loisirs.

#### Et les parents?

Un café est offert aux familles les matins. Cette petite pause permet de se séparer en douceur de son enfant



Accueil de loisirs enfance (3-11 ans)

Petites vacances scolaires 2019-2020

MJC La Vigne Aux Moines: 42, place de la mairie 86310 Antigny 09-51-95-27-09 // 07-83-32-11-41 www.mic-vam.fr

#### CONTEXTE

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la communauté de commune Vienne et Gartempe délègue depuis 2017 la mise en œuvre de l'accueil de loisirs enfance situé à Antigny à la Maison des Jeunes et de la Culture La Vigne Aux Moines. L'accueil de loisirs est cofinancé par la MJC Vam, la CAF, la MSA de la vienne, la DDCS et par la communauté de communes Vienne et Gartempe.

La MJC est une association loi 1901 présidée par Nadia berthault. L'accueil déclaré chaque année à la DDCS doit répondre à des exigences en termes de taux d'encadrement, de sécurité des locaux et de qualification des équipes.

Les locaux sont également agrées par la Protection Maternelle et Infantile. L'accueil dispose donc de toutes les prérogatives pour accueillir des enfants à partir de 3 ans scolarisés.

Durant les vacances d'hiver 2020, une navette est mise en place La Trimouille Antigny départ de l'école de la Trimouille à 8h30 et retour à 18h

#### Qui travaille à l'accueil de loisirs?

Charlotte Guilbert Jauberteau: Directrice de l'accueil DUT Carrières Sociales

Charlotte Guilbaud: Animatrice BAFA

Hugues Bon-Marchand: Animateur BAFA en formation.

Nathalie Meillaud: Cuisinière

En fonction des besoins d'autres animateurs peuvent venir compléter l'équipe. A chaque vacance, l'équipe réévalue le projet pédagogique. Les animateurs sont recrutés en fonction de leur intérêt à travailler dans un environnement où l'enfant est acteur de ses vacances. Ils sont également formés à la résolution des conflits non violente.

#### Où sont accueillis les enfants?

Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'ancienne école d'Antigny. L'accueil de loisirs est divisé en trois espaces : un premier particulièrement adapté à l'accueil des enfants de 3 à 5 ans. Le second pour les enfants dès 6 ans et l'espace extérieur.

En fonction des moments de la journée et de la fréquentation journalière, les enfants peuvent changer d'espace où se retrouver dans un même lieu.

#### Ce sont les enfants qui décident

Depuis 5 ans, la MJC met en place la participation active des enfants sur leurs temps de vacances.

Ce ne sont pas les animateurs mais les enfants qui organisent et décident des activités. Chaque premier lundi des vacances, les enfants se réunissent pour mettre en place leurs vacances. Ils décident des activités, des sorties et des jeux qu'ils souhaitent faire. L'animateur veille au bon déroulé de ces temps d'échanges et encourage la participation des enfants selon leur âge et leur degré d'autonomie. Les enfants apprennent à faire ensemble des choix et à exprimer leurs opinions. Les animateurs respectent également les envies de repos des enfants.

Les enfants aidés par les animateurs tiennent et suivent le budget accordé. Les animateurs sont régulièrement formés pour être à l'aise à la mise en œuvre de cette pédagogie de la décision.

Pour permettre cette participation des enfants, la MJC met en place le taux d'encadrement suivant : un animateur pour 8 enfants âgés de plus de 6 ans et un animateur pour 6 enfants âgés de moins de 6 ans.

#### Mais où sont les limites?

L'équipe définit un cadre afin de maintenir un environnement sécurisé et sécurisant. Nous ne tolérons aucun comportement irrespectueux qui porterait atteinte à quelqu'un ou au matériel.

Conscients que les enfants comme les adultes peuvent agir parfois à l'inverse sous l'effet de la colère et ou de la frustration, nous privilégions l'écoute des enfants, nous mettons en place des actions de « réparation » et proposons des médiations entre les enfants pour comprendre et réadapter les comportements.

Pour maintenir une confiance entre les animateurs et les enfants nous nous réservons le droit de ne pas en parler à la famille. En fonction des degrés et de la régularité des actes non adaptés, les animateurs peuvent décider tout de même d'avertir les familles.

Les enfants peuvent se déplacer librement dans tous les espaces dédiés, ils sont invités à prendre connaissance et adhérer aux règles de chaque espace. Ces dernières sont écrites par les animateurs en concertation avec les enfants dans la mesure du possible.

Les enfants peuvent utiliser du matériel type : pistolet à colle, scie, marteau mais sous la surveillance active d'un animateur. Les familles sont invitées à vêtir leurs enfants d'une tenue qui ne craint pas. Un teeshirt large manches longues peut être laissé dans le sac.



## Adhésion 2019-2020

		FAN	II(LIE		
NOM:					
Adresse:					
Code Postal :			Commune :		
Tél. Domicile :			Tél. Portable :		
Mail : (en majuscule	9)				
Nom	Prénom	Date d Naissan	**************************************		
				☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ .8ans) - 5€
				☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ .8ans) - 5€
				☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ .8ans) - 5€
				☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ .8ans) - 5€
				☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ .8ans) - 5€
	:			☐ Famille* ☐ Adulte ☐ Enfant(-1	- 20€ - 10€ 8ans) - 5€
famille pour tous les a	(20€) concerne tous les membre utres membres)	es de la famil		me toit pour l'année. (Coche les Cotisations :	er la case
Payé le : En □Espèce	□Chèque N°				AISONS

DES JÉGNES

ET DE LA

CULTURE



#### REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS

Année 2019-2020

La MJC La Vigne Aux Moines est l'organisateur de l'accueil de loisirs 3-18ans pour l'année2019-2020 qui aura lieu à l'ancienne école d'Antigny pendant les petites vacances scolaires et à l'école élémentaire de Saint-Germain pendant les vacances d'été. L'accueil de loisirs 11-18 ans peut également avoir lieu dans les différents locaux mis à disposition par les communes.

#### ADMISSION ET INSCRIPTION

- L'accueil de loisirs accueille les enfants à partir de 3ans scolarisés et jusqu'à 18 ans.
- Les inscriptions devront parvenir à la MJC ou dans sa boite aux lettres : 44, Place de la Mairie 86310
   Antigny
- L'accueil de loisirs est organisé par la MJC. Pour cela, vous devez adhérer à l'association.

Tarif Adhésion du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020: Enfant 5€ ou Famille 20€.

- Les parents doivent <u>obligatoirement</u> remplir et fournir :
  - une fiche d'inscription individuelle par enfant

Les parents y mentionnent leur adresse et numéros de téléphone (domicile, portable, travail). Enfin, ils cochent les jours de présence de l'enfant à l'accueil de loisirs. Attention, en cas de sureffectif, une priorité d'inscription sera donnée aux familles résidant sur le territoire de la communauté de communes Vienne et Gartempe.

#### une fiche sanitaire par enfant

Celle-ci atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise le directeur-ice à faire appel aux services médicaux compétents en cas d'urgence. De plus, il est <u>obligatoire de signaler au directeur-ice</u> toute maladie et traitement médical en cours. Aucun médicament ne devra être confié à l'enfant pour sa sécurité et celle des autres enfants.

#### Assurance personnelle

Nous sommes tenus de vous informer qu'il est dans votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour des accidents de la vie (voir avec votre assureur), couvrant les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés au cours des activités pratiquées. Ce type d'assurance est important en cas d'accident grave. Si aucune responsabilité n'a pu être dégagée, c'est l'assurance personnelle souscrite par la victime qui indemnisera son préjudice.

#### HORAIRES/DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- L'accueil de loisirs fonctionne durant les vacances scolaires d'hivers, de printemps, d'été (Enfance : 4 semaines juillet, jeunesse 5 semaines juillet/août), et d'automne. Son organisation est définie dans le cadre d'un projet pédagogique. Ces derniers sont à votre disposition à la MJC ou en ligne sur www.mjc-vam.fr
- L'accueil de loisirs 3-11 ans est ouvert de 8h00 à 18h30.
- L'accueil du matin des 3-11 ans se fait de **8h00 à 10h15**, les parents doivent accompagner leur enfant et le confier à la personne qui effectue l'accueil.
- L'accueil du soir des 3-11 ans se fait de17h00 à 18h30.
- L'accueil des 11-18 ans n'a pas d'horaires fixes. Les horaires seront indiqués sur la plaquette d'information et sur <u>www.mjc-vam.fr</u> avant chaque periode de vacances.
  - Si un retard occasionnel se produit les parents doivent prévenir l'accueil de loisirs.

#### **TARIFICATION**

- Le paiement se fera à réception de la facture après la période d'accueil.
- Toute absence exceptionnelle doit être signalée au plus tard 48H à l'avance; sans quoi l'absence est considérée comme injustifiée et est donc facturée. En cas de maladie, un certificat médical doit être fourni dans les 48h.
- Les aides vacances MSA peuvent être déduites du coût du séjour. Fournir le bon d'aide vacances signé.
- Pour un QF <450€, le conseil départemental apporte l'été une aide de 27€ pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum.

Tarification
Accueil de
loisirs
3 - 11 ans

· 1987 ·			
Quotient familial	Tarif Journée par enfant en €	Tarif Journée i	oar enfant en €
Quouent taminai	Pour 1 enfant inscrit	A partir de 2 e	enfants inscrits
QF1 : inférieur à 700€	9 7* 10,5 8,5*	8 6*	9,5 7,5*
QF2 : de 701€ à 1000€	10 12	9	11 70 0
QF3 : de 1001€ à 1400€	11 13,5	10	12,5
QF4 : supérieur à 1401€	12 15	11	14

Tarification
Accueil de
loisirs
12- 18 ans

Quotient Familial	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
QF1 : inférieur à 700€	1 1,5	2 2,5	4 5	6 7,5	10 <b>12</b>
QF2 : de 701€ à 1000€	2 3	4 5	8 10	10 12	14 17
QF3 : de 1001€ à 1400€	3 4	6 7	10 12	12 14	18 21
QF4 : supérieur à 1401€	4 5	8 9	12 14	14 16	22 26

Tarif résidant communauté de communes

Tarif résidant hors CCVG

\* Tarif allocataires CAF

#### ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour permettre l'accueil des enfants en situation de handicap, les familles doivent prendre rendez-vous avec le directeur-ice de l'accueil de loisirs de la MJC,3 semaines avant chaque vacances scolaires afin de définir le protocole d'accueil et bénéficier des aides nécéssaires à l'accueil de l'enfant (recrutement d'un animateur supplémentaire, aménagement de l'espace...).

#### SANTE

- Si un enfant est sous traitement médical, il peut venir à l'accueil de loisirs, si son état de santé le lui permet. Les médicaments lui seront administrés. Les parents doivent pour cela remettre au directeur, l'ordonnance faite par un médecin et les médicaments marqués au nom de l'enfant.
  - Sans ordonnance aucun médicament ne sera administré à l'enfant.
- Si un enfant est malade, l'équipe d'animation appellera un parent pour venir le chercher. Un enfant ne doit pas avoir de médicaments dans son sac ou sur lui.
- L'équipe d'animation est responsable des enfants qui lui sont confiés. La MJC est en outre, assurée pour sa responsabilité civile. En cas d'urgence, l'enfant sera transporté par les Pompiers au Centre Hospitalier Régional. Dans les autres cas, si les parents ne peuvent être joints, le médecin traitant de l'enfant sera appelé et prendra les décisions appropriées à l'état de l'enfant. En cas d'absence du médecin traitant, le responsable fera intervenir un médecin habilité par la MJC.
  - Tous les frais encourus seront alors à la charge de la famille.
- En cas d'allergies, les parents doivent obligatoirement le signaler sur la fiche sanitaire et joindre les certificats médicaux et faire établir un protocole d'accueil individuel (PAI).

#### HYGIENE

Pour le bien être de chacun, nous demandons aux parents de veiller à l'hygiène de leurs enfants (propreté
corporelle, vestimentaire et traitement des poux) et de nous informer de tous problèmes.

#### ATTITUDE ET REGLES DE VIE

Afin de permettre la vie en collectivité, des règles de vie, mises en place par l'équipe d'animation et les enfants, devront être respectées. Pour exemples : Respecter les autres, les lieux et le matériel. Participer au rangement et au nettoyage. Ne pas utiliser la violence verbale ou physique...

En cas de non respect des personnes ou du matériel, mise en danger de soi-même ou des autres, des sanctions seront prises par l'équipe d'animation, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.

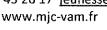
En cas de dégradation, la famille en sera informée et devra payer les dégradations ou utiliser leur assurance responsabilité civile.

L'ac le loisirs n'est pas responsable des objets personnels ramenés du domicile (argent, jouets...).



MJC La Vigne aux Moines 44, Place de la Mairie 86310 Antigny 09 51 95 27 09 Enfance: Charlotte Guilbert-Jauberteau 07 83 32 11 41 enfance@mjcvam.fr

Jeunesse: Dylan Mabilais 06 25 43 26 17 jeunesse@mjcvam.fr







### MJC La Vigne aux Moines

Accueil de Loisirs 3 -11 ans

#### Dossier Enfant 2019-2020

	ENI	FANT	No.
NOM:		Prénom :	
Date de Naissance :	_//	Age:	
Mail:		Tél. Portable :	
Adhésion 2019-2020 à la M	C Non □ Oui □ Si oui	, N°	
	able légal 1	Responsable légal 2	33
	Pamille d'accueil	☐ Mère ☐ Père ☐ Famille d'accueil	
NOM - Prénom :		NOM - Prénom :	
Adresse :		Adresse :	
Tél. Domicile :		Tél. Domicile :	
Tél. Portable :	Table 1	Tél. Portable :	
Tél travail (employeur :)		Tél travail (employeur :)	
Mail :		Mail:	
Régime Allocataire : □CAF	□MSA □Autre: Code	e postal du département : 🗆 86000 🗀 Autre : _	
N° d'allocataire :		Quotient Familial :	
	Vacances d'été	(Ivil Apple) 2019	To the little
Semaine 1	7	(Juil-Août) 2019	
Semaine 1 L M M J V	Semaine 2	Semaine 3 Semaine 4	V
	Semaine 2	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J	V 02
L M M J V	Semaine 2           L         M         M         J         V           15         16         17         18         19	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J           22         23         24         25         26         29         30         31         01	
L M M J V	Semaine 2	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J           22         23         24         25         26         29         30         31         01	
L M M J V 08 09 10 11 12  Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J           22         23         24         25         26         29         30         31         01	
L M M J V 08 09 10 11 12  Semaine 1 L M M J V	Semaine 2	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J           22         23         24         25         26         29         30         31         01	
L M M J V 08 09 10 11 12  Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3         Semaine 4           L         M         M         J         V         L         M         M         J           22         23         24         25         26         29         30         31         01	
L M M J V 08 09 10 11 12  Semaine 1 L M M J V	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4   L   M   M   J   V   22   23   24   25   26   29   30   31   01	
L M M J V 08 09 10 11 12  Semaine 1 L M M J V	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4   L   M   M   J   V   22   23   24   25   26   29   30   31   01	
L         M         M         J         V           08         09         10         11         12             Semaine 1           L         M         M         J         V           21         22         23         24         25	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4   L   M   M   J   V   22   23   24   25   26   29   30   31   01	
L       M       M       J       V         08       09       10       11       12             Semaine 1         L       M       M       J       V         21       22       23       24       25             Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4   L   M   M   J   V   22   23   24   25   26   29   30   31   01	
L         M         M         J         V           08         09         10         11         12             Semaine 1           L         M         M         J         V           21         22         23         24         25             Semaine 1           L         M         M         J         V	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4     L   M   M   J   V     22   23   24   25   26   29   30   31   01     Ine (Oct-Nov) 2019     (Fev-Mars) 2020	
L       M       M       J       V         08       09       10       11       12         Semaine 1         L       M       M       J       V         21       22       23       24       25         Semaine 1         L       M       M       J       V         24       25       26       27       28	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4     L   M   M   J   V     22   23   24   25   26   29   30   31   01     Ine (Oct-Nov) 2019     (Fev-Mars) 2020	
L         M         M         J         V           08         09         10         11         12             Semaine 1           L         M         M         J         V           21         22         23         24         25             Semaine 1           L         M         M         J         V	Semaine 2	Semaine 3   Semaine 4     L   M   M   J   V     22   23   24   25   26   29   30   31   01     Ine (Oct-Nov) 2019     (Fev-Mars) 2020	

#### Départ de l'Enfant

Personne <u>autorisée</u> à récupérer mon enfant :

Nom Prénom	Lien de Parenté	Téléphone
- I a series		
	-	
J'autorise mon enfant à quitter le centre non accom	pagné. A partir de 17h No	n □ Oui □ Si oui, à quelle heure ?
	7	
Participation aux Activités		
L'enfant a-t 'il suivi des leçons de natation ?	JI NON	
L'enfant sait il nager sans bouée ? □OL	JI 🔲 NON	
☐ J'autorise mon enfant à participer aux activit	és baignade.	
☐ J'autorise l'accueil de loisirs et toute personn assurés par les MJC de La Vigne aux Moines et La Trir dans le véhicule personnel d'un animateur.		
Droit à l'image  Votre enfant peut apparaître sur de nombreux document photos sont librement consultables par tout parent articles de presse, des supports de communicatio qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à la di de l'image d'un enfant reste soumise à votre autorisa Votre accord est nécessaire, vous pouvez l'annuler à J'autorise gracieusement et temporairement la pu	(sur simple demande), et d n de la MJC. Nous accord gnité de l'enfant ni à celle d ation. tout moment à votre conve ablication des images dans	dertaines peuvent apparaître sur des dons la plus grande attention pour de sa famille à travers lui. L'utilisation nance. lesquelles peut apparaître l'enfant
Je m'engage à ne jamais poster sur les réseaux so loisirs qui ne sont pas sous ma responsabilité légale.	ciaux l'image des enfants	
Accès à vos informations personnelles		
Pour les allocataires CAF de la Vienne, la MJC vérifie sur un site à usage professionnel de la CAF. Pour familial valable sur la période concernée	e le montant du quotient fa les autres, merci de nous	amilial que vous nous communiquez fournir une attestation de quotient
REGLEMENT INTERIEUR		
Je soussigné(e)	, agissant en qualit	é de responsable légal de l'enfant
certifie avoir pris connaissance du Règlement intérie de loisirs.	ur (ci-joint) et accepte les i	modalités d'organisation de l'accueil
Certifie exacts les renseignements portés sur la p	orésente fiche.	
Fait le	à	
Signature	e du responsable légal	

Charlotte Guilbert-Jauberteau

MJC La Vigne aux Moines / 44, place de la mairie 86310 Antigny / 09.51.95.27.09 / 07.83.32.11.41 / enfance@mjcvam.fr



#### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008\*02

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT	
NOM:	
PRÉNOM:	
DATE DE NAISSANCE :	
GARÇON □ FILLE □	

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	19-11-11
Poliomyélite				Coqueluche	existants
Ou DT polio	Maria ya k			BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

#### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui □ non □

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE  oui non	VARICELLE oui non	oui non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ Oui non	oui non	
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS		
oui non	oui non	oui non	oui non		
ALLERGIES : AS ALI	THME oui □ non MENTAIRES oui □	· ·	CAMENTEUSES	oui □ non	
PRÉCISEZ LA CA signaler)	AUSE DE L'ALLERO	GIE ET LA CONDUI	ITE À TENIR (si aut	tomédication le	
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
INDIQUEZ CI-API					
	<b>S DE SANTÉ</b> (MALA JUCATION) EN PRÉC				ON,
OF ERATION, NEED	OOM TON ENTINE	TOTAL TELO DITTEO	TECHNEONO IION	O A I I lasi tabilitas.	
				-	
	<u> 1888 - Arthur Barrer ann an Airthur an Airthur ann ann an Airthur ann an Airthur ann an Airthur ann an Airthur ann ann an Airthur ann an Airthur ann ann an Airthur ann ann an Airthur ann ann ann ann ann an Airthur ann ann ann ann ann ann ann ann ann an</u>				

ENFANT MOUILLE-T-IL	SON LIT?	OCCASIONNELLEMENT OUI
S'IL S'AGIT DUNE FILLE	EST-ELLE RÉGLÉE ? NON	OUI
- RESPONSABLE D	E L'ENFANT	
IOM		PRÉNOM
luméros de téléphone :	portable :	travail :
lère : domicile :	portable : portable :	
lère : domicile : ère : domicile :	portable :	travail :
lère : domicile : ère : domicile : OM ET TÉL. DU MÉDECIN	portable :	
ère : domicile : IOM ET TÉL. DU MÉDECIN e soussigné(e).	portable : TRAITANT (FACULTATIF)	responsable légal de l'enfant déclars
lère : domicile : ère : domicile : OM ET TÉL. DU MÉDECIN e soussigné(e), exacts les renseignements po outes mesures (traitement m	portable :  TRAITANT (FACULTATIF)  ortés sur cette fiche et autorise le responédical, hospitalisation, intervention chir	travail : responsable légal de l'enfant , déclare ensable du séjour à prendre, le cas échéant, rurgicale) rendues nécessaires par l'état de
lère : domicile : ère : domicile : OM ET TÉL. DU MÉDECIN e soussigné(e), exacts les renseignements poutes mesures (traitement menfant. J'autorise également	portable :  TRAITANT (FACULTATIF)  ortés sur cette fiche et autorise le responédical, hospitalisation, intervention chir	responsable légal de l'enfant déclar
lère : domicile : ère : domicile : OM ET TÉL. DU MÉDECIN e soussigné(e), exacts les renseignements po tutes mesures (traitement menfant. J'autorise également pospitalisation.	portable :  TRAITANT (FACULTATIF)  ortés sur cette fiche et autorise le responédical, hospitalisation, intervention chirt, si nécessaire, le directeur du séjour à	travail : responsable légal de l'enfant , déclare ensable du séjour à prendre, le cas échéant, rurgicale) rendues nécessaires par l'état de
lère : domicile : ère : domicile : OM ET TÉL. DU MÉDECIN e soussigné(e), exacts les renseignements poutes mesures (traitement menfant. J'autorise également ospitalisation.  ° de sécurité sociale :	portable :  TRAITANT (FACULTATIF)  ortés sur cette fiche et autorise le responédical, hospitalisation, intervention chiret, si nécessaire, le directeur du séjour à	travail : responsable légal de l'enfant , déclare ensable du séjour à prendre, le cas échéant, rurgicale) rendues nécessaires par l'état de
Mère : domicile :	portable :  TRAITANT (FACULTATIF)  ortés sur cette fiche et autorise le responédical, hospitalisation, intervention chirt, si nécessaire, le directeur du séjour à	travail : responsable légal de l'enfant , déclare ensable du séjour à prendre, le cas échéant, rurgicale) rendues nécessaires par l'état de

MJC La Vigne aux Moines
44, place de la mairie 86310 Antigny / 09.51.95.27.09 / 07.83.32.11.41 / enfance@mjcvam.fr

Observations: